

# Agriculture, Aquaculture et Pêches

Rapport annuel  
**2019–2020**



**Agriculture, Aquaculture et Pêches**  
Rapport annuel 2019-2020

Province du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000,  
Fredericton (N.-B.)  
E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-2641-5 (version imprimée bilingue)  
ISBN 978-1-4605-2643-9 (version PDF française)  
ISBN 978-1-4605-2642-2 (version PDF anglaise)

ISSN 1929-8242 (version imprimée bilingue)  
ISSN 2369-3908 (PDF : version française)  
ISSN 2369-3908 (PDF : version anglaise)

12937 | 2020.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## Lettres d'accompagnement

**Du ministre à la Lieutenante-gouverneure**  
L'honorable Brenda L. Murphy  
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération,



L'honorable Margaret Johnson  
Ministre

---

**Du sous-ministre au ministre**  
L'honorable Margaret Johnson  
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Madame,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Cathy LaRochelle  
Sous-ministre



# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Message de la ministre . . . . .  | 1  |
| Message de la sous-ministre . . . . .   | 2  |
| Grandes priorités du gouvernement . . . . .   | 3  |
| Faits saillants . . . . .   | 4  |
| Mesures du rendement. . . . .   | 5  |
| Survol des opérations du ministère . . . . .  | 10 |
| Vue d'ensemble de la division et faits saillants . . . . .                            | 11 |
| Information financière . . . . .  | 17 |
| Résumé des activités de recrutement. . . . .  | 18 |
| Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .                     | 19 |
| Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .                          | 20 |
| Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .                | 21 |
| Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . . | 21 |



# Message de la ministre

Les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches sont les moteurs de l'économie néo-brunswickoise. Ils contribuent à nous nourrir, à faire croître nos exportations et à créer des emplois dans les collectivités rurales, côtières et autochtones autour de la province.

Dans certains cas, notre production et nos exportations ont atteint des niveaux record en 2019-2020, ce qui en dit long sur les gens qui travaillent dans ces secteurs et qui nous fournissent des produits sûrs et de grande qualité.

Tous les jours, des produits du Nouveau-Brunswick se vendent sur les marchés mondiaux, et pourtant tout cela a débuté chez nous, dans nos arrières-cours. Il existe une demande forte et constante pour le niveau de qualité des aliments qui sont cultivés sur nos terres, dans nos océans, ou qui sont pêchés des eaux froides de l'Atlantique. C'est là une réussite que nous continuerons à soutenir en collaboration avec les parties prenantes, les acteurs de l'industrie, les Nations Autochtones et le gouvernement fédéral, au moyen de programmes comme le Partenariat canadien pour l'agriculture et le Fonds des pêches de l'Atlantique.

L'exercice financier 2019-2020 nous a apporté de nouveaux défis, mais on a encore une fois réussi à atteindre des sommets historiques sur le plan de la croissance des exportations. Cela n'aurait pas été possible sans la collaboration, le travail acharné et le professionnalisme des innombrables Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois qui travaillent dans ces secteurs.

J'aimerais remercier le personnel du Ministère pour les conseils techniques spécialisés qu'il fournit aux membres de ces industries afin qu'ils puissent continuer à faire des gains, ici même, chez nous, ainsi que dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous tous au cours des mois à venir.



L'honorable Margaret Johnson  
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

# Message de la sous-ministre

Au cours de la période de déclaration 2019-2020, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches s'est attelé à la réalisation de priorités stratégiques qui ont contribué au développement de ses secteurs. Il offre différents services parmi lesquels le marketing, l'expansion des exportations, la croissance des entreprises, la prestation de conseils pour les débutants, des services vétérinaires et une expertise technique.

Les efforts de diversification des débouchés pour les bleuets sauvages ont engendré une croissance de 3 % de la valeur des exportations par rapport à l'année précédente. Quant aux huîtres, le nombre de sacs de production dans l'eau a augmenté de 4 % par rapport à l'année précédente, une croissance annuelle malheureusement inférieure à l'augmentation ciblée de 10 %, imputable à une mortalité inattendue en cours d'année.

Parmi les autres faits saillants, l'élaboration d'une feuille de route pour le secteur du chanvre. Le personnel du Programme de développement de l'industrie pomicole a également facilité l'établissement de vergers à haute densité pour accroître le rendement par acre et réduire les coûts de fonctionnement.

Pour aider à maintenir la compétitivité de la province, le Ministère a pris part à des missions commerciales nationales et internationales en vue de promouvoir des produits du Nouveau-Brunswick. Il prévoyait participer à nouveau à la très attendue Seafood Expo North America annuelle, à Boston, en mars, mais cette dernière a été annulée en raison de la pandémie mondiale de COVID-19. La participation à des activités de ce genre est cruciale pour l'accroissement des exportations de la province et la promotion de nos produits auprès de clients du monde entier.

Plus près de chez nous, des initiatives comme les plateformes BuyAchetezNB ont encouragé les Néo-Brunswickois à faire l'achat de produits locaux. Un processus de mobilisation d'envergure a également été enclenché dans le cadre des travaux continus pour le renouvellement de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux.

L'une des mesures les plus importantes prises par le Ministère a consisté en l'adoption d'une nouvelle *Loi sur l'aquaculture*, ce qui a permis au gouvernement provincial d'améliorer la délivrance de permis et sa prévisibilité pour les exploitants, de même que la santé et le bien-être animal et les mécanismes de protection de l'environnement, tout en offrant une plus grande transparence. La *Loi* fait suite à des années de dur labeur de la part du Ministère et à la mobilisation des Premières Nations, de groupes voués à la conservation, d'intervenants de l'industrie et d'autres organismes fédéraux et provinciaux.

Aucun de ces importants accomplissements n'aurait été possible sans nos employés. Leur contribution est hautement respectée par les intervenants de notre industrie et revêt pour eux une grande valeur, et je les remercie de leur dévouement et de leur passion.



Cathy LaRochelle  
Sous-ministre



# Grandes priorités du gouvernement

## Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure à la fonction publique un moyen éprouvé de mettre la stratégie en oeuvre, d'accroître la reddition de compte et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

## Nos grandes priorités :

### Gouvernement abordable et prêt à agir

Remettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et d'offrir des services publics durables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

### Soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

### Éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

### Secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements du secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles est avantageux pour notre province.

### Communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Avoir plus de communautés dynamiques et viables permet de rendre la province plus résiliente.

### Organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de notre province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient.

# Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches s'est harmonisé avec les priorités stratégiques en se penchant sur le suivant :

- au moyen d'une nouvelle *Loi sur l'aquaculture* qui, ayant reçu la sanction royale, favorisera la croissance de l'industrie tout en renforçant les mécanismes de protection de l'environnement, en améliorant la santé et le bien-être des poissons et en accroissant la responsabilisation vis-à-vis du public;
- en mettant en œuvre la deuxième année du nouveau *Partenariat canadien pour l'agriculture*, un programme d'investissement fédéral et provincial quinquennal, visant à stimuler la croissance durable, l'innovation et la compétitivité dans le secteur agricole du Nouveau-Brunswick. Les investissements effectués dans ce cadre ont atteint un total de 6,0 millions de dollars;
- en approuvant 34 projets dans le cadre du Fonds des pêches de l'Atlantique, pour soutenir les secteurs des pêches, de l'aquaculture et des produits de la mer du Nouveau-Brunswick. Les projets ont été évalués à 23 millions de dollars, dont 6,85 millions de dollars ont été obtenus du gouvernement fédéral et 2,95 millions de dollars du gouvernement provincial;
- en publiant la *Feuille de route pour développer le secteur du chanvre industriel* au Nouveau-Brunswick;
- en menant et en coordonnant la distribution de 365 875 appâts contenant un vaccin antirabique oral (VAO), distribués par voie aérienne et à la main dans le sud ouest et l'ouest du Nouveau-Brunswick. Un cas de rage fut signalé pendant l'année fiscale 2019-2020;
- par l'exécution, par le Laboratoire vétérinaire provincial et le Laboratoire des maladies animales exotiques, de quelque 70 000 analyses à l'appui de leur rôle en matière de promotion et de protection de la santé animale, de santé publique, de responsabilité réglementaire, de bien être animal et d'autres fonctions relatives à la surveillance et à la lutte contre les maladies au Nouveau-Brunswick;
- en continuant de favoriser la participation de l'industrie aux initiatives commerciales des secteurs de l'aquaculture et des produits de la mer sur les marchés américain, européen et asiatique, ce qui a abouti à des ventes à l'exportation de produits de la mer ayant atteint 1,74 milliard de dollars, deuxième résultat en importance au Canada;
- en promouvant des possibilités de développement des entreprises pour les collectivités autochtones par la participation au comité directeur de l'Initiative conjointe de développement économique;
- en élaborant, avec le North Shore Mi'kmaq District Council, un projet financé par de multiples organismes en vue de promouvoir la participation autochtone au secteur de la conchyliculture, y compris la formation technique et le développement de matériel de marketing.

# Mesures du rendement

| Gouvernement abordable et prêt à agir   | Mesures  |
|---|--|
| Équilibrer le budget  | Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées |
|   | Rapport entre les recettes réelles et les recettes budgétées |
| Secteur privé dynamisé  | Mesures  |
| Faciliter la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture (mollusques et poissons) et des pêches | Hausse des exportations des bleuets sauvages                 |
|   | Croissance de la production d'huîtres                        |

## Gouvernement abordable et prêt à agir

### Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

### Mesure

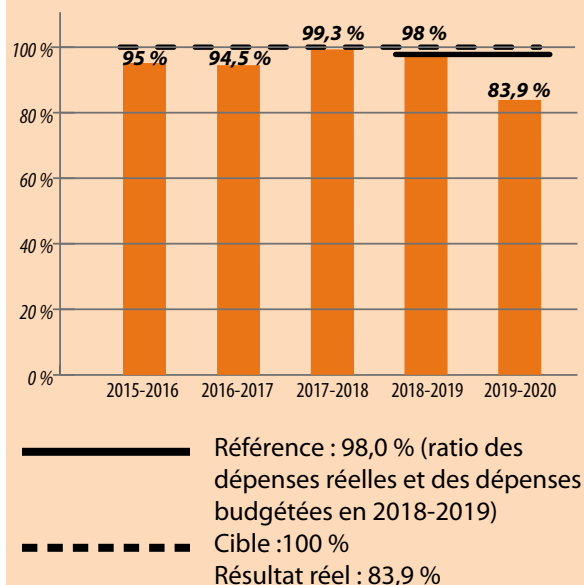
Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées

### Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les dépenses engagées par le Ministère ont été supérieures ou inférieures aux dépenses qui étaient prévues dans le budget. Le ratio dépassera 100 % lorsque les dépenses dépassent le budget, et sera inférieur à 100 % lorsque les dépenses seront inférieures au budget.

### Rendement général

Les dépenses ordinaires du Ministère ont été inférieures au budget de 6 507 300 \$.



### Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère de gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le Ministère doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'année.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les dépenses ont été inférieures au budget, principalement en raison d'un changement de méthode de comptabilité pour le programme Agri-stabilité.

## Gouvernement abordable et prêt à agir

### Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

### Mesure

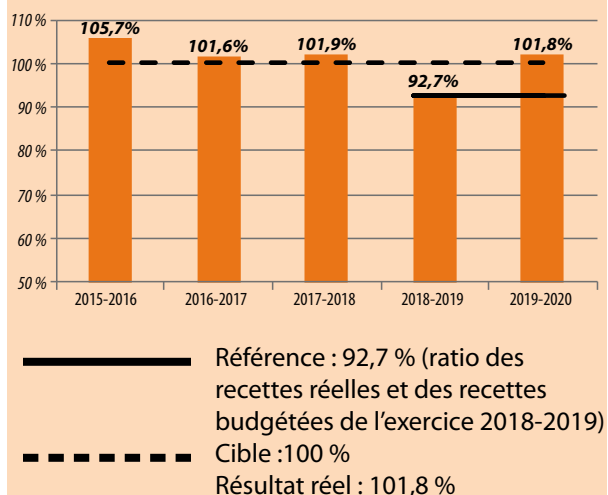
Ratio des recettes réelles par rapport aux recettes budgétées

### Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les recettes du Ministère ont été supérieures ou inférieures aux recettes qui étaient prévues dans le budget. Si les recettes ont été supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio excédera la barre des 100 %; si les recettes ont été inférieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio se situera sous la barre des 100 %.

### Rendement général

Les recettes ordinaires du Ministère ont dépassé le budget de 181 500 \$.



### Raison d'être de cette mesure

Cette mesure indique si le Ministère a obtenu les recettes prévues au budget au début de l'exercice financier.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a atteint 101,8 % des recettes ordinaires budgétées, principalement du fait d'une demande plus élevée que prévu pour les services vétérinaires.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Faciliter la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture (mollusques et poissons) et des pêches.

### Mesure

Hausse des exportations de bleuets sauvages (en poids)

### Description de la mesure

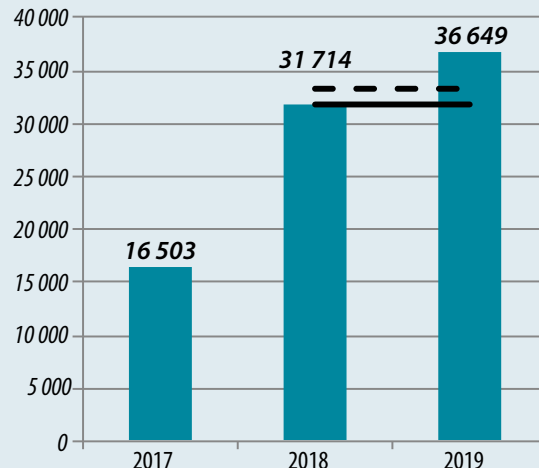
Cette mesure rend compte de la quantité totale de bleuets sauvages (tonnes) exportés vers les marchés internationaux (États Unis, Europe, Asie, etc.), par année civile, en vue de déterminer le taux d'amélioration annuel des exportations de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick.

### Rendement général

Le volume estimé de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick exportés internationalement a augmenté de 16 % en 2019 par rapport à 2018, pour atteindre 36 649 tonnes. Les destinations présentant des augmentations notables comprennent les États Unis (74 % d'augmentation, à 11 876 tonnes), l'Allemagne (5 % d'augmentation, à 7 976 tonnes), le Japon (9 % d'augmentation, à 2 104 tonnes) et la France (106 % d'augmentation, à 1 697 tonnes).

Parallèlement, la valeur estimée des exportations de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick a augmenté de 3 % en 2019 par rapport à 2018 pour atteindre 96 millions de dollars. Des augmentations notables ont entre autres été enregistrées aux États-Unis (113 %, pour atteindre 27,6 M\$), en Allemagne (20 %, pour atteindre 21,2 M\$), au Japon (26 %, pour atteindre 7,2 M\$), en Chine (7 %, pour atteindre 6,5 M\$) et aux Pays-Bas (17 %, pour atteindre 6,1 M\$).

### Exportations de bleuets sauvages



— Référence : 31 714 tonnes (résultat de 2018, légèrement ajusté par rapport au rapport de 2018-2019)  
- - - - - Cible : 33 300 tonnes (croissance annuelle de 5 % par rapport au résultat de 2018)  
Résultat réel : 36 649 tonnes (croissance annuelle de 16 % par rapport au résultat de 2018)

### Raison d'être de cette mesure

Le secteur des bleuets sauvages est considéré comme un secteur prioritaire de croissance économique pour la province, compte tenu de son potentiel de création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois au Nouveau-Brunswick. La diversification et la croissance des volumes d'exportation de bleuets sauvages constituent un moyen d'accroître la demande et les revenus de l'ensemble du secteur des bleuets sauvages.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Afin de soutenir les occasions de croissance dans le secteur des bleuets sauvages, le Ministère s'est employé à se diversifier sur les marchés internationaux. En 2019-2020, les efforts du Ministère étaient axés sur le développement de nouveaux marchés pour les bleuets sauvages surgelés en Europe et en Asie. Des employés du Ministère ont organisé des missions et des promotions ciblées et soutenues, au sein des marchés, contribuant ainsi à une plus forte croissance du volume des exportations de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick sur les deux marchés ciblés (Europe et Asie). Les bleuets sauvages comptent parmi les produits du Nouveau-Brunswick présentant la plus grande diversification dans leurs marchés, aucun pays ne recevant plus de 32 % du volume d'exportations.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Faciliter la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture (mollusques et poissons) et des pêches.

### Mesure

Croissance de la production d'huîtres (nombre de sacs)

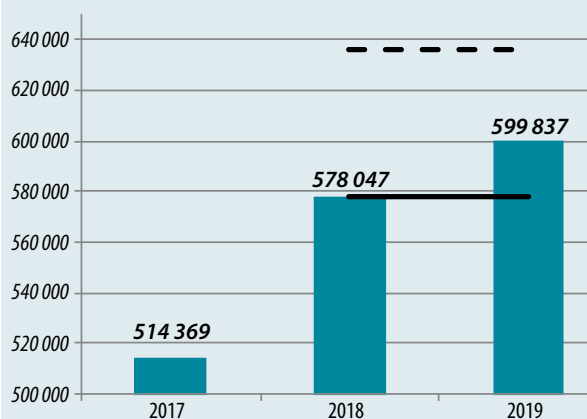
### Description de la mesure

Cette mesure utilise le nombre total de sacs de production d'huîtres dans l'eau, par année civile, pour rendre compte du taux de croissance annuel de la production d'huîtres du Nouveau-Brunswick.

### Rendement général

Le nombre de sacs de production d'huîtres dans l'eau a augmenté de 4 % par rapport à 2018, une croissance annuelle inférieure aux 10 % ciblés, imputable à une mortalité inattendue durant l'année. La croissance globale depuis 2017 se chiffre néanmoins à 16,6 %.

### Croissance de la production d'huîtres



— Référence : 578 047 sacs (résultat de 2018)

- - - - - Cible : croissance de 10 % par rapport à 2018 (635 851 sacs)  
Résultat réel : croissance de 4 % par rapport à 2018 (599 837 sacs)

### Raison d'être de cette mesure

Bien que le secteur de la conchyliculture ait connu une croissance sans précédent au Nouveau-Brunswick au cours de la dernière décennie, il reste des possibilités d'expansion supplémentaire, permettant de créer des emplois et d'améliorer la croissance économique. Le nombre de sacs sur un site est directement lié au stock de ce site.

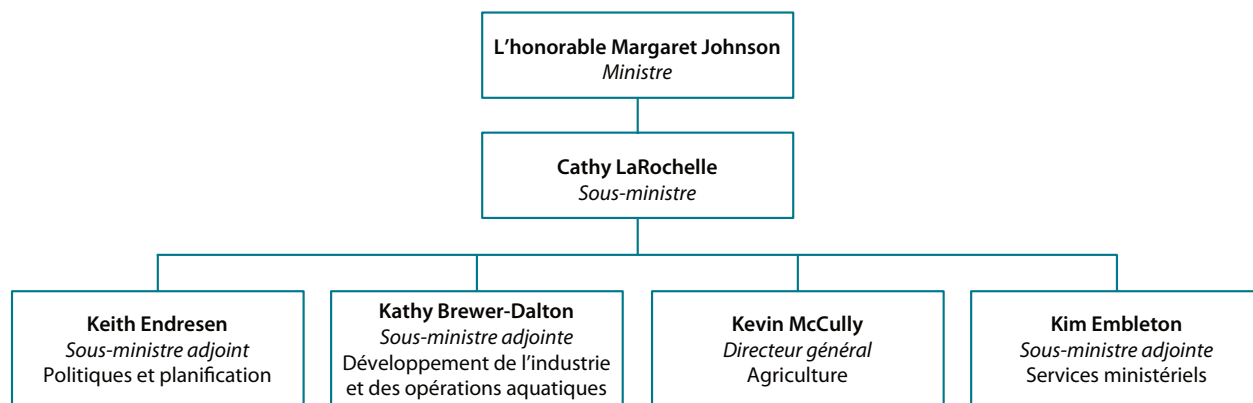
### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Ce résultat a été atteint dans le cadre de la Stratégie de développement de la conchyliculture au Nouveau-Brunswick 2017-2021 du Ministère. Cette stratégie vise à favoriser une croissance ordonnée de l'industrie conchylicole du Nouveau-Brunswick, tout en reconnaissant l'importance de la protection de l'environnement et la coexistence avec d'autres groupes d'intérêt et d'autres utilisateurs des ressources marines. Cinq grands objectifs ont été fixés pour orienter les efforts visant à accroître, de manière notable, la production conchylicole d'ici 2021. On a recensé des mesures stratégiques, correspondant aux priorités, dont la mise en œuvre est coordonnée par le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire d'un comité multipartite (le Comité directeur de la Stratégie de développement de la conchyliculture) qui comprend des représentants de l'industrie et des Premières Nations.

# Survol des opérations du ministère

Le mandat du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches consiste à élaborer et à mettre en place une approche de développement global pour les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches et les secteurs à valeur ajoutée. Cette approche vise à améliorer la compétitivité économique et à assurer le développement durable de ces secteurs et des industries connexes.

## Organigramme des échelons supérieurs





# Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Le Ministère fournit des programmes et des services ciblés, ainsi qu'une orientation stratégique pour appuyer les possibilités de développement économique dans les secteurs durables de la production primaire et à valeur ajoutée de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

Veillez prendre note que le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie sont consignés dans le rapport annuel 2019-2020 de ce dernier. Cette administration commune concerne la Division des politiques et de la planification et la Division des services ministériels.

## Agriculture

La Division de l'agriculture se compose de quatre directions : les **Services de santé animale**, le **Développement des cultures**, le **Développement du secteur du bétail** et le **Développement des pommes de terre**.

### Faits saillants

- ♦ La Division a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de programmes et d'initiatives de l'industrie pour les secteurs de la pomme, de la canneberge, de l'abeille, de la pomme de terre, de l'érable, du raisin, des produits laitiers, des légumes et du bœuf.

La **Direction des services de santé animale** offre des services vétérinaires sur le terrain et des services diagnostiques de laboratoire au secteur de l'élevage pour en améliorer la rentabilité, la compétitivité et la durabilité, appuyant également d'importants programmes connexes dans l'intérêt du public (p. ex. la rage, la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick). Les Services de santé animale offrent des soins de santé aux animaux sur les fermes, des services techniques et des services de surveillance des maladies aux intervenants des secteurs agricole et équin à l'échelle de la province, 365 jours par an (24 heures sur 24).

### Faits saillants

- ♦ Les vétérinaires du Ministère, soutenus par le Laboratoire vétérinaire provincial grâce à des travaux de diagnostic, ont effectué 8 598 visites de fermes pour favoriser la santé et le développement de l'industrie de l'élevage.

La **Direction du développement des cultures** collabore avec les secteurs des cultures pour améliorer la rentabilité, la compétitivité et la durabilité par la prestation de services de conseil technique, une recherche et une surveillance stratégiques et innovantes et l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes sectoriels stratégiques visant à soutenir le développement et la croissance économiques.

### Faits saillants

- ♦ Le secteur des pommes au Nouveau-Brunswick a poursuivi sa transition vers des systèmes de vergers à plus forte densité et des variétés de pommes plus rentables comme la Honeycrisp. La Direction a soutenu le secteur par l'élaboration d'un plan stratégique et le financement de sa mise en œuvre, comprenant notamment le Programme de développement de l'industrie pomicole (pour permettre la création de vergers à forte densité afin d'augmenter le rendement par acre et de réduire les coûts d'exploitation), le Programme d'atténuation des dommages causés par la faune (non exclusivement réservé au secteur de la pomme) et un soutien technique et à la recherche.

La **Direction du développement du secteur du bétail** collabore avec les secteurs de l'élevage pour améliorer la rentabilité, la compétitivité et la durabilité par la prestation de services de conseil technique, une recherche et une surveillance stratégiques et innovantes et l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes sectoriels stratégiques visant à soutenir le développement et la croissance économiques.

## Faits saillants

- ◆ La Direction a aidé à renforcer le secteur laitier par l'intermédiaire de différents programmes et d'un soutien technique, y compris la promotion du recours à des coopératives de matériel agricole, à des conducteurs contractuels de machinerie et à la gestion financière, qui contribuent tous à la rentabilité du secteur.
- ◆ La Direction a modernisé sa base de données électronique pour l'enregistrement de l'emplacement géographique des exploitations d'élevage au Nouveau-Brunswick. À ce jour, un total de 962 numéros d'identification d'installations pour animaux ont été attribués à des exploitations de ce type dans la province. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un effort national de mise en place d'un système de traçabilité des animaux d'élevage aux fins d'amélioration de la salubrité des aliments, de la traçabilité et de la surveillance et du contrôle des maladies au Canada. Le personnel de la Direction a également fait part de suggestions au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la traçabilité qui continue de concentrer ses efforts sur la collaboration provinciale dans ce domaine.
- ◆ La Direction a aidé à soutenir les secteurs de l'élevage par des programmes et un soutien technique comprenant la promotion de la biosécurité du bétail, des pratiques pour le bien-être des animaux, des outils de gestion financière, l'amélioration de la génétique du bétail et l'adoption de technologies dans le cadre d'efforts visant à améliorer la rentabilité globale des exploitations.

La **Direction du développement des pommes de terre** collabore avec le secteur de la pomme de terre pour améliorer la rentabilité, la compétitivité et la durabilité par la prestation de services de conseil technique, une recherche et une surveillance stratégiques et innovantes et l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes sectoriels stratégiques visant à soutenir le développement et la croissance économiques.

## Faits saillants

- ◆ Les spécialistes du secteur au Centre de développement de la pomme de terre ont continué d'offrir un soutien à l'industrie par des services complémentaires, le diagnostic des maladies, un soutien technique, le traitement d'analyses de pommes de terre, des essais de recherche sur différentes espèces, des services de surveillance des cultures pour les organismes nuisibles et les maladies, le point, au quotidien, sur les cultures, des analyses post-récolte pour le virus « Y » de la pomme de terre et des services de réglementation pour garantir l'application de la *Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre*. Le soutien de la Direction a contribué à ce que la pomme de terre demeure la culture la plus importante au Nouveau-Brunswick d'un point de vue économique, avec des recettes monétaires agricoles en 2019 totalisant 166,2 millions de dollars – un chiffre considérablement plus élevé que la moyenne quinquennale de 154,3 millions de dollars. La superficie ensemencée a légèrement augmenté de 1,7 % pour atteindre 52 888 acres dans la province, en raison, essentiellement, d'un accroissement du volume de contrats de transformation.
- ◆ La Direction englobe aussi le Centre de propagation des végétaux (CPV), un laboratoire gouvernemental provincial accrédité par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Le laboratoire est responsable de la production de matériel de base à partir de tissus végétaux conformément aux exigences du système canadien de certification des pommes de terre de semence, ce qui comprend l'introduction, la mise en banque et la distribution de variétés de pommes de terre testées pour les maladies par un laboratoire accrédité. Le CPV abrite aussi la Banque canadienne de variétés de pommes de terre, une collection de plus de 500 variétés qui fournit du matériel de départ à l'industrie de la pomme de terre de semence du Nouveau-Brunswick, des autres provinces canadiennes, des États-Unis et d'autres pays partout sur la planète.

## Division du développement de l'industrie et des opérations aquatiques

La Division du développement de l'industrie et des opérations aquatiques consiste en quatre directions : **Aquaculture; Pêches commerciales et initiatives stratégiques; Marketing et commerce; Croissance des entreprises.**

La **Direction de l'aquaculture** offre les conseils de spécialistes et des services complémentaires pour promouvoir et favoriser la croissance et la capacité concurrentielle du secteur de l'aquaculture et administre le cadre de réglementation de l'aquaculture au N.-B. Elle offre des services et des programmes axés sur le maintien de pratiques durables procurant des produits de la mer sains, de grande qualité. La Direction de l'aquaculture comporte deux unités distinctes : Développement sectoriel - aquaculture et Sciences de l'aquaculture et santé des poissons.

### Faits saillants

- ◆ L'unité Sciences de l'aquaculture et santé des poissons a continué de surveiller les stocks d'aquaculture dans une perspective de santé des poissons, des mollusques et des crustacés. Environ 5 200 saumons et 500 huîtres ont été prélevés et analysés à l'appui de ces deux secteurs vitaux de l'aquaculture.
- ◆ En 2019-2020, les réalisations dans le cadre de l'initiative ministérielle en matière de conchyliculture ont inclus l'achèvement d'un projet lié à l'accroissement de l'utilisation des sites conchylicoles et l'amorce de travaux de mise à jour de la Politique sur la délivrance des baux et des permis de conchyliculture en milieu marin.

La **Direction des pêches commerciales et initiatives stratégiques** offre les conseils de spécialistes et des services complémentaires pour promouvoir et favoriser la croissance et la capacité concurrentielle du secteur des pêches. Elle offre des services et des programmes axés sur le maintien de pratiques durables procurant des produits de la mer sains, de grande qualité. La Direction des pêches comprend deux unités distinctes : les Pêches commerciales, et l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick.

### Faits saillants

- ◆ La Direction a continué de travailler et de collaborer avec l'industrie des produits de la mer à la coordination et à la mise en œuvre des objectifs prioritaires du *Plan d'action du Cadre de renouvellement pour les pêches 2018-2020* de la Table ronde du ministre sur les pêches, dont la reconnaissance de la Fundy North Fishermen's Association et de ses membres en vertu de la *Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière*.
- ◆ La Direction a continué de travailler avec le gouvernement fédéral et de soutenir les pêcheurs de poissons et de fruits de mer du Nouveau-Brunswick pour maintenir et protéger l'accès de la province à la ressource et favoriser le développement de nouvelles pêches émergentes.
- ◆ La Direction a supervisé la gestion des Centres de services maritimes de Shippagan et de Grand Manan.
- ◆ L'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick a vu croître de 21 %, en 2019-2020, le nombre de ses visiteurs – la plus importante augmentation pour les attractions du gouvernement du N.-B. cette année, attribuable en partie à de nouvelles expositions et activités pour les enfants.

La **Direction du marketing et du commerce** assure la prestation et la coordination stratégiques d'initiatives de marketing et de commerce. Celles-ci comprennent la promotion commerciale des produits de la mer et des produits agroalimentaires du Nouveau-Brunswick à l'échelle du pays et à l'étranger. Parmi les initiatives clés, mentionnons la promotion du panier alimentaire du Nouveau-Brunswick, la promotion et l'expansion des marchés d'exportation des produits de la mer/agroalimentaires, la compilation de renseignements sur les marchés et d'autres activités connexes.

### Faits saillants

- ◆ La Direction a dirigé des délégations à plus de 24 activités commerciales en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, contribuant du fait à une augmentation de 4 % des exportations de produits de la mer. Avec plus de 1,74 milliard de dollars en ventes, le Nouveau-Brunswick demeure le deuxième exportateur de produits de la mer en importance au Canada.

- ◆ En plus de l'augmentation des ventes à l'exportation de produits de la mer, le panier alimentaire du Nouveau-Brunswick a enregistré une augmentation de 7 % de la valeur des ventes de bleuets sauvages en Chine, partiellement attribuable à des promotions conjointes avec le homard.
- ◆ La Direction a concentré ses efforts sur l'expansion des nouveaux marchés conchylicoles et des marchés conchylicoles existants.
- ◆ La Direction a mené de vastes consultations et un vaste processus de mobilisation destinés à orienter l'élaboration de la deuxième version de la *Stratégie sur les boissons et les aliments locaux*.

La **Direction de la croissance des entreprises** s'occupe de l'orientation stratégique et de la coordination pour les initiatives de développement à l'appui des clients, dont les nouveaux arrivants. Elle se charge également de favoriser la croissance des entreprises existantes qui cherchent à prendre de l'expansion, à se moderniser ou à se diversifier dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Les agents de croissance des entreprises assurent la liaison avec les programmes, y compris les services complémentaires, offerts par le Ministère ou divers partenaires.

### Faits saillants

- ◆ La Direction a facilité et géré le Fonds des pêches de l'Atlantique, approuvant 23 projets de soutien aux secteurs du poisson et des produits de la mer du Nouveau-Brunswick. Les principales initiatives financées comprenaient la deuxième année du Programme de développement de la ferme d'huîtres au Nouveau-Brunswick et des projets pour la modernisation et l'automatisation du secteur de la transformation des produits de la mer.
- ◆ La Direction a animé, à l'intention des producteurs agroalimentaires et de poissons et fruits de mer, des intervenants de l'industrie et des agents d'aménagement, un atelier sur la planification de la succession d'entreprise axé sur l'évaluation d'entreprise et la planification de la succession qui a remporté un franc succès.
- ◆ La Direction a poursuivi la mise en œuvre du Système de gestion des relations avec les clients, un système favorisant un soutien basé sur les données pour plus de 2 900 clients des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

## Division des politiques et de la planification

La Division des politiques et de la planification offre du soutien au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Elle est composée de la **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales**, de la **Direction des affaires réglementaires**, de la **Direction de l'excellence du rendement**, de la **Direction des affaires corporatives** et de la **Direction de l'analyse économique et de la politique d'expansion du commerce**.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** est responsable de l'élaboration de stratégies, de la planification stratégique et du soutien des activités fédérales provinciales territoriales.

### Fait saillant

- ◆ La Direction a apporté un soutien continu à la conférence annuelle des ministres FPT de l'Agriculture et à la conférence du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture.
- ◆ En collaboration avec d'autres directions du Ministère, la Direction a joué un rôle central dans la rédaction de la nouvelle *Loi sur l'aquaculture*.
- ◆ Avec ses partenaires fédéraux et provinciaux, l'industrie et d'autres intervenants, la Direction a permis la réalisation de travaux à l'appui des secteurs agricole et agroalimentaire, des pêches et de l'aquaculture.

La **Direction des affaires réglementaires** assure leadership, coordination et soutien pour l'élaboration de projets de loi, pour des initiatives et des propositions de politiques et pour les activités législatives du ministre. Elle gère également les demandes soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ainsi que les enjeux liés à la protection de la vie privée.

### Faits saillants

- ◆ La Direction a coordonné les réponses à 16 demandes présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

- ♦ La Direction, en collaboration avec la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales a continué de fournir un soutien administratif en matière de politiques au Comité de gestion des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.
- ♦ La Direction a continué d'offrir un soutien au Ministère relativement aux propositions législatives, réglementaires et d'autres natures.

La **Direction de l'excellence du rendement** soutient la mise en œuvre du système de gestion officielle du GNB, dirige les projets d'amélioration des processus et offre des services de gestion de projet à l'échelle du Ministère.

### Fait saillant

- ♦ La Direction a travaillé avec les domaines de programme à la mise en œuvre de projets d'amélioration des processus de ceintures vertes/noires Lean Six Sigma et mené (conjointement avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie) des séances de formation à la recherche du gaspillage. Elle a aussi mis en œuvre un nouveau système de déclaration des améliorations permettant au personnel de signaler facilement les améliorations qu'ils apportent à leurs aires de travail.
- ♦ La Direction a appuyé les phases initiales de l'initiative d'optimisation des ressources, établissant des mesures pour chaque domaine de programme au sein du Ministère. Elle a également appuyé les domaines de programme dans la conception et l'exécution de la stratégie du Ministère, offert un soutien à la gestion de projet et contribué à l'établissement de techniques de gestion au quotidien.

La **Direction des affaires corporatives** fournit un soutien aux politiques ministérielles, comprenant notamment l'examen et l'analyse des contrats et des ententes, et effectue la liaison avec le ministère de la Justice et le Cabinet du procureur général par rapport aux litiges, aux lois et aux autres initiatives importantes.

La **Direction de l'analyse économique et de la politique d'expansion du commerce** est responsable de l'analyse de la politique commerciale, des prévisions économiques, de la surveillance, de la recherche, de l'analyse statistique, de la production de rapports et de la prestation d'un soutien aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches, de la foresterie, des mines et de l'énergie.

### Fait saillant

- ♦ La Direction a publié (en ligne), pour 2018, les rapports *Bilans des secteurs* pour l'agriculture et l'agroalimentaire, l'aquaculture et les pêches commerciales, ainsi que les *Faits saillants des exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer du Nouveau-Brunswick*.
- ♦ La Direction a également fourni les dernières informations, des commentaires et des analyses sur différentes questions d'ordre commercial, dont les différents accords commerciaux.

### Division des services ministériels

La Division des services ministériels offre une orientation et du soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, d'information et de technologie et de gestion des installations, et coordonne l'aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches au moyen de divers programmes de financement. Elle est également responsable de la gestion des ressources sur les terres de la Couronne dans la province et de diverses fonctions liées à la location et à la délivrance de permis. Elle sert à la fois le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

La Division comprend la **Direction des services financiers**, la **Direction des ressources humaines**, la **Direction des systèmes d'information et des services ministériels**, la **Direction des terres de la Couronne et de délivrance de baux et de permis** et la **Direction des programmes financiers destinés à l'industrie**.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières du Ministère, y compris la gestion des dépenses et des recettes, ainsi que les services de budgétisation, de comptabilité et de rapports financiers.

### Faits saillants

- ♦ La Direction a appuyé un changement à la *Mise à jour financière et économique* publiée chaque trimestre par le ministère des Finances et le Conseil du Trésor. Ce changement dans la production des rapports représente une nouvelle façon de procurer aux Néo-Brunswickois des résultats financiers à jour, par la fourniture de résultats réels trimestriels en complément aux habituelles prévisions de fin d'exercice.

- ♦ La Direction a examiné les données ministérielles pour aider à la transition vers le système de planification des ressources organisationnelles du GNB.

La **Direction des services des ressources humaines** est chargée de fournir tous les services de gestion des ressources humaines, y compris le recrutement et le maintien en poste, la classification, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, la mobilisation des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes tels que santé et sécurité.

### Faits saillants

- ♦ La Direction a continué à offrir des services de gestion des ressources humaines efficaces et cohérents au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.
- ♦ La Direction a coordonné de nombreuses initiatives de santé et sécurité et d'expérience des employés.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** fournit des services à l'échelle de la province, notamment des services de technologie de l'information, de gestion des documents, de sécurité de l'information, de gestion d'intranet, de gestion des installations et le système d'information géographique.

### Faits saillants

- ♦ La Direction a mis en place un nouveau système de gestion électronique des documents et dossiers et offert une formation pratique à environ 200 membres du personnel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.
- ♦ Le système d'information géographique a lancé un site Web de données ouvertes pour fournir au public un emplacement simple d'où accéder à l'information géographique du Ministère en rapport avec la production agricole et aquacole marine. Cette information permet au public et aux entreprises de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne la croissance et le développement dans ces secteurs.

La **Direction des terres de la Couronne et de la délivrance de baux et de permis** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. Elle assume les responsabilités légales et gère

les initiatives associées aux terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, notamment la prise à bail à des fins agricoles et aquacoles et les permis pour le traitement des poissons et des fruits de mer, l'achat de poissons et l'aquaculture. La Direction administre également le Plan d'identification des terres agricoles.

### Faits saillants

- ♦ Environ 49 % de toutes les terres agricoles du Nouveau-Brunswick déclarées dans le Recensement de 2016 sont enregistrées dans le Plan d'identification des terres agricoles, ce qui représente approximativement 165 100 ha, soit une diminution de 2 000 ha par rapport à 2018-2019.

La **Direction des programmes financiers destinés à l'industrie** offre une aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches grâce à divers programmes de financement.

### Faits saillants

- ♦ La Direction a administré la deuxième année du Partenariat agricole canadien, un investissement quinquennal des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à renforcer et à développer le secteur agricole.
- ♦ Des modifications ont été apportées au cadre réglementaire de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* pour améliorer les programmes de prêts et de garanties de prêt du Ministère.

# Information financière

## Ventilation des dépenses de l'exercice 2019-2020 (\$)

| Programme ordinaire                                     | Budget principal  | Transferts de crédits | Budget définitif  | Budget réel       | Écart              |
|---|-------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Agriculture, Aquaculture et Pêches                      | 40 197 000        | 145 300               | 40 342 300        | 33 835 000        | (6 507 300)        |
| <b>Total 2019-2020</b>                                  | <b>40 197 000</b> | <b>145 300</b>        | <b>40 342 300</b> | <b>33 835 000</b> | <b>(6 507 300)</b> |
| Compte de capital                                       | Budget principal  | Transferts de crédits | Budget définitif  | Budget réel       | Écart              |
| Biens d'équipement                                      | 100 000           | –                     | 100 000           | 98 200            | (1 800)            |
| Infrastructure stratégique                              | 200 000           | –                     | 200 000           | 165 700           | (34 300)           |
| <b>Total 2019-2020</b>                                  | <b>300 000</b>    | <b>–</b>              | <b>300 000</b>    | <b>263 900</b>    | <b>(36 100)</b>    |
| Prêts et avances  | Budget principal  | Transferts de crédits | Budget définitif  | Budget réel       | Écart              |
| Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick | 1 600 000         | –                     | 1 600 000         | –                 | (1 600 000)        |
| Programmes de prêts                                     | 9 500 000         | –                     | 9 500 000         | 2 441 600         | (7 058 400)        |
| <b>Total 2019-2020</b>                                  | <b>11 100 000</b> | <b>–</b>              | <b>11 100 000</b> | <b>2 441 600</b>  | <b>(8 658 400)</b> |

## Ventilation des recettes de l'exercice 2019-2020 (\$)

| Revenu                               | Budget principal  | Transferts de crédits | Budget définitif  | Budget réel       | Écart              |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Rendement du capital investi         | 900 000           | –                     | 900 000           | 421 700           | (478 300)          |
| Permis et licences                   | 290 000           | –                     | 290 000           | 225 100           | (64 900)           |
| Ventes de biens et services          | 4 447 000         | –                     | 4 447 000         | 5 034 900         | 587 900            |
| Divers                               | 71 000            | –                     | 71 000            | 225 600           | 154 600            |
| Subventions conditionnelles – Canada | 4 630 000         | –                     | 4 630 000         | 4 612 200         | (17 800)           |
| <b>Total 2019-2020</b>               | <b>10 338 000</b> | <b>–</b>              | <b>10 338 000</b> | <b>10 519 500</b> | <b>181 500</b>     |
| Prêts et avances                     | Budget principal  | Transferts de crédits | Budget définitif  | Budget réel       | Écart              |
| Recouvrements                        | 3 000 000         | –                     | 3 000 000         | 1 427 600         | (1 572 400)        |
| <b>Total 2019-2020</b>               | <b>3 000 000</b>  | <b>–</b>              | <b>3 000 000</b>  | <b>1 427 600</b>  | <b>(1 572 400)</b> |

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2019-2020 du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

| Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre |            |            |
|---|------------|------------|
| Type  | 2019       | 2018       |
| Permanent   | 192        | 194        |
| Temporaire  | 23         | 26         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>215</b> | <b>220</b> |

Le Ministère a annoncé 19 concours, soit 13 concours publics et 6 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

| Type de nomination   | Description de la nomination   | Article de la Loi sur la Fonction publique | Numéro |
|--|--|--|--------|
| Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés        | Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert :<br>– un degré élevé d'expertise et de formation;<br>– un degré élevé de compétences techniques;<br>– une reconnaissance à titre d'expert du domaine.                 | 15(1)                                      | 1      |
| Programme d'égalité d'accès à l'emploi                                 | Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.  | 16(1)(a)                                   | 1      |
| Programme de gestion du talent au niveau ministériel                   | Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence. | 16(1)(b)                                   | 1      |
| Mutation latérale  | Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régions régionales de la santé) de la fonction publique.                                       | 16(1) ou 16(1)(c)                          | 5      |
| Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent | Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.                                      | 16(1)(d)(i)                                | 0      |
| Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent             | Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.  | 16(1)(d)(ii)                               | 0      |

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.



# Résumé des projets de loi et des activités législatives

| N° du projet de loi | Nom de la loi  | Date de la sanction royale | Résumé des changements   |
|---------------------|--|----------------------------|--|
| 28                  | <i>Loi sur l'aquaculture</i><br><a href="https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1469&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=">https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1469&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=</a>  | Le 20 décembre 2019        | Le cadre réglementaire reposait sur une <i>Loi sur l'aquaculture</i> adoptée en 1988, au moment où l'industrie commençait à se développer. La maturation de l'industrie, l'amélioration des pratiques d'élevage, les progrès en matière de santé et de bien-être des animaux, la sensibilisation accrue à l'environnement et l'intérêt accru du public sont les moteurs de nouvelles approches réglementaires. |
| 29                  | <i>Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer</i><br><a href="https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1470&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=">https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1470&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=</a> | Le 20 décembre 2019        | Des modifications ont été apportées à la <i>Loi</i> pour remplacer l'ancienne <i>Loi sur l'inspection du poisson fédérale</i> par la nouvelle <i>Loi sur la salubrité des aliments au Canada fédérale</i> .  |

| Nom du règlement  | Date d'entrée en vigueur : | Résumé des changements   |
|---|----------------------------|--|
| Modifications au <i>Règlement général</i> (84-295) pris en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement agricole</i>  | Le 5 février 2020          | Modifié pour faciliter le développement économique dans le secteur agricole et aux fins d'uniformisation de l'administration des programmes de prêt agricole avec les autres programmes de prêt par :<br>a) l'ajout de l'achat d'actions d'une exploitation agricole comme activité admissible dans le cadre du programme de prêt;<br>b) la stipulation que le taux d'intérêt sur les prêts ne peut être inférieur au taux provincial;<br>c) l'abrogation des dispositions qui n'avaient plus raison d'être. |
| Modifications apportées au <i>Règlement général</i> (84-166) en vertu de la <i>Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture</i>                                | Le 5 février 2020          | Modifié pour faciliter le développement économique dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture par :<br>a) la stipulation que le taux d'intérêt sur les prêts ne peut être inférieur au taux provincial;<br>b) l'abrogation des dispositions qui n'avaient plus raison d'être.  |
| Abrogation du <i>Règlement sur les prêts aux agriculteurs débutants</i> (90-125) pris en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement agricole</i>                                | Le 5 février 2020          | Abrogation du <i>Règlement</i> , les prêts aux agriculteurs débutants étant désormais consentis en vertu du <i>Règlement général</i> (84-295) pris en vertu de la <i>Loi</i> .   |
| Abrogation du <i>Règlement sur l'établissement de prêts relatifs aux cultures vivaces</i> (90-152) pris en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement agricole</i>              | Le 5 février 2020          | Abrogation du <i>Règlement</i> , les prêts relatifs aux cultures vivaces étant désormais consentis en vertu du <i>Règlement général</i> (84-295) pris en vertu de la <i>Loi</i> .  |
| Modifications au <i>Règlement sur les droits payables au Centre de propagation des végétaux</i> (2001-4) établi en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i> | Le 28 février 2020         | Modifié pour établir de nouveaux droits et des droits plus élevés pour les produits et services fournis par le Centre de propagation des végétaux du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les cultures de pommes de terre sous le régime de la <i>Loi sur l'administration financière</i> .  |
| <i>Règlement général</i> (2009-20) pris en vertu de la <i>Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer</i>   | Le 5 mars 2020             | Modifié pour :<br>1) rectifier toutes les références à la <i>Loi sur l'inspection du poisson fédérale</i> , désormais remplacée par la <i>Loi sur la salubrité des aliments au Canada</i> ;<br>2) établir un programme d'audit tierce partie comme une exigence distincte de la certification et autoriser le ministre à déterminer les programmes d'audit acceptables pour les permis de traitement primaire de classes 2 et 3.   |

Les lois relevant du Ministère en 2019-2020 se trouvent à l'adresse suivante :  
<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=1>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a poursuivi l'élaboration de son plan d'action pour les langues officielles, qui comprend les quatre secteurs d'activité définis dans le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : Une valeur fondamentale*. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2019-2020, dans chacun de ces quatre secteurs d'activités.

## Axe 1

S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province:

- Les employés se sont vus rappeler leur obligation légale d'offrir un service d'égale qualité en anglais et en français dans tous les bureaux ministériels.
- Des profils linguistiques ont été tenus tout au long de l'année et utilisés lors du processus d'embauche, pour garantir que le Ministère est capable d'offrir des services dans les deux langues officielles partout dans la province.

## Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail:

- La communication, la correspondance et les interactions avec les employés, comme les évaluations du rendement, se sont déroulées dans la langue de leur choix.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a promu des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

## Axe 3

Des politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province :

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.
- Le rapport annuel du Ministère comporte un résumé des activités liées aux langues officielles.

## Axe 4

S'assurer que tous les employés de votre ministère / agence aient une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles :

- La sous ministre, de même que d'autres membres de l'équipe de direction, ont rappelé à l'ensemble du personnel son obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de choix du client. On lui a également rappelé la Politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Dans le cadre du processus continu pour l'orientation des employés et la gestion du rendement, les employés ont été invités à lire les politiques liées aux langues officielles.

## Conclusion

Le Ministère comprend les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes et il met tout en œuvre pour offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. De plus, le Ministère encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail et investit dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

## Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

| Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne   | Recommandations |  |
|---|-----------------|--|
|   | Total           |  |
| 2019, volume 3, chapitre 7, Sites contaminés<br><a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V3/Chap7f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V3/Chap7f.pdf</a> | 1               |  |

| Recommandations mises en œuvre  | Mesures prises   |
|---|--|
| 7.31 Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches obtienne et maintienne une preuve d'assurance actualisée ou une sûreté financière comme nantissement pour tous les biens qu'il loue à des tiers. | Mise en œuvre. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches obtient et maintient une preuve d'assurance ou une sûreté financière comme nantissement pour tous les biens qu'il loue à des tiers. |

## Section 2 – Comprend les exercices de la troisième, de la quatrième et de la cinquième année d'activité.

| Nom et année du secteur de la vérification avec lien vers le document en ligne  | Recommandations |                |
|---|-----------------|----------------|
|   | Total           | Mises en œuvre |
| Associations des foires agricoles (2016)<br>– Déterminer si le gouvernement exerce une surveillance adéquate sur les Associations agricoles du Nouveau-Brunswick. <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/Chap4f.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/Chap4f.pdf</a> | 4               | 4              |

## Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2019-2020.

